

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. SCIT 2588
03

Le 17 octobre 2003

Objet : Code à deux lettres pour désigner la Serbie-et-Monténégro
– norme ST.3 de l'OMPI

Madame,
Monsieur,

Comme suite à la circulaire SCIT 2583, le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a l'honneur de vous informer que l'accord sur l'utilisation du code à deux lettres CS pour désigner la Serbie-et-Monténégro n'a pas pu se faire par correspondance. Les réponses à la circulaire susmentionnée sont disponibles sur le secteur du site Web de l'OMPI consacré au SCIT (<http://www.wipo.int/scit> : liens : Administration/Circulars).

Le Bureau international portera cette question à l'attention du Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) à sa prochaine session, qui se tiendra en janvier 2004.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Allan Roach', is positioned above the printed name.

Allan Roach
Directeur des services informatiques et Directeur
de la Division de l'informatique